

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	18	23

Vote
A l'unanimité
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 5 Juin à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de MAYET s'est réuni à la Salle du conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur OUVRARD Pierre, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/05/2026.

Présents : M. OUVRARD Pierre, Maire, Mmes : ALLARD Cécile, BAREAU Delphine, BOCCARA Carine, BOISSON Cécile, JARROSSAY Nathalie, PESLERBE Muriel, RAMAUGÉ Chantal, RÉMY Sandrine, RIVAL Karine, MM : BARREAU Teddy, BENOIT Pierre-Yves, CHANTOISEAU Thierry, ETTORI François, FOUCHER Benoît, KRAWIEC Benoist, RAMAUGÉ Alain, SOUISSI Sébastien

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de la Sarthe
Le : 08/06/2026
Et
Publication ou notification du :
08/06/2026

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : GUYET Fabienne à Mme RÉMY Sandrine, KOUADIO Audrey à M. BENOIT Pierre-Yves, MM : BARBIER Pascal à M. SOUISSI Sébastien, DELOBEL Etienne à M. ETTORI François, FORESTIER Jean-Marc à M. OUVRARD Pierre

A été nommé(e) secrétaire : Mme BOCCARA Carine

26_DE065 – Réalisation d'un contrat de Prêt Transformation Ecologique d'un montant de 250 000 € auprès de la caisse des dépôts et consignations

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le budget de la collectivité ;
Vu le schéma directeur d'assainissement finalisé en décembre 2025 ;

Considérant la nécessité de procéder au renouvellement complet des canalisations du réseau d'assainissement afin d'améliorer la performance hydraulique du système, de réduire les eaux parasites et de sécuriser durablement le service public d'assainissement ;

Considérant que cette opération constitue une action structurante inscrite dans une démarche de gestion patrimoniale durable et de transition écologique ;

Considérant la proposition de financement de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre du Contrat de Prêt « Transformation Écologique » ;

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des voix :

- **De réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un Contrat de Prêt « Transformation Écologique » destiné au financement du renouvellement complet des canalisations du réseau d'assainissement dont les caractéristiques financières sont les suivantes :**
 - o **Ligne du prêt : Prêt Transformation Écologique**
 - o **Montant : 250 000 €**
 - o **Durée d'amortissement : 50 ans**
 - o **Périodicité des échéances : Semestrielle**

- o Index : Livret A
 - o Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,50 %
 - o Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du Livret A
 - o Amortissement : Déduit
 - o Absence de mobilisation totale du prêt du montant du prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1 % sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation
 - o Remboursement anticipé : Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
 - o Typologie Gissler : 1A
 - o Commission d'instruction : 0,06 % du montant du prêt (6 points de base)
- D'autoriser monsieur le maire, en sa qualité de représentant de la collectivité territoriale, à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de contrat et la ou les demandes de réalisation de fonds ;
 - De dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la collectivité ;
 - D'autoriser monsieur le maire à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/06/2026

Le Maire
Pierre OUVRARD



Secrétaire de séance
Mme BOCCARA Carine



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	18	23

Vote
A l'unanimité
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de la Sarthe
Le : 08/06/2026
Et
Publication ou notification du :
08/06/2026

L'an 2026, le 5 Juin à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de MAYET s'est réuni à la Salle du conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur OUVRARD Pierre, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/05/2026.

Présents : M. OUVRARD Pierre, Maire, Mmes : ALLARD Cécile, BAREAU Delphine, BOCCARA Carine, BOISSON Cécile, JARROSSAY Nathalie, PESLERBE Muriel, RAMAUGÉ Chantal, RÉMY Sandrine, RIVAL Karine, MM : BARREAU Teddy, BENOIT Pierre-Yves, CHANTOISEAU Thierry, ETTORI François, FOUCHER Benoît, KRAWIEC Benoist, RAMAUGÉ Alain, SOUISSI Sébastien

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : GUYET Fabienne à Mme RÉMY Sandrine, KOUADIO Audrey à M. BENOIT Pierre-Yves, MM : BARBIER Pascal à M. SOUISSI Sébastien, DELOBEL Etienne à M. ETTORI François, FORESTIER Jean-Marc à M. OUVRARD Pierre

A été nommé(e) secrétaire : Mme BOCCARA Carine

26_DE066 – Convention de partenariat entre le CCAS de Mayet et EDF relative à la lutte contre la précarité énergétique

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de convention de partenariat entre le Centre Communal d'Action Sociale de Mayet et EDF ;

Considérant que cette convention a pour objet de renforcer l'accompagnement des administrés confrontés à des difficultés de paiement de leurs dépenses énergétiques ;

Considérant l'intérêt de formaliser les modalités de coopération entre le CCAS et EDF afin d'améliorer le suivi des situations de précarité énergétique, de faciliter le traitement des aides et de prévenir les interruptions de fourniture d'énergie ;

Considérant que cette convention contribue à renforcer les actions de solidarité menées par le CCAS au bénéfice des habitants de la commune ;

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des voix :

- **D'approuver la convention de partenariat entre le CCAS de Mayet et EDF relative à la lutte contre la précarité énergétique;**
- **D'autoriser monsieur OUVRARD, maire et président du CCAS, à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 072-217201912-20260605-26_DE066-DE

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/06/2026

Le Maire
Pierre OUVRARD



Secrétaire de séance
Mme BOCCARA Carine



Publicité des actes de la commune par publication papier le 08/06/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	18	23

Vote
A l'unanimité
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 5 Juin à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de MAYET s'est réuni à la Salle du conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur OUVRARD Pierre, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/05/2026.

Présents : M. OUVRARD Pierre, Maire, Mmes : ALLARD Cécile, BAREAU Delphine, BOCCARA Carine, BOISSON Cécile, JARROSSAY Nathalie, PESLERBE Muriel, RAMAUGÉ Chantal, RÉMY Sandrine, RIVAL Karine, MM : BARREAU Teddy, BENOIT Pierre-Yves, CHANTOISEAU Thierry, ETTORI François, FOUCHER Benoît, KRAWIEC Benoist, RAMAUGÉ Alain, SOUISSI Sébastien

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de la Sarthe
Le : 08/06/2026
Et
Publication ou notification du :
08/06/2026

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : GUYET Fabienne à Mme RÉMY Sandrine, KOUADIO Audrey à M. BENOIT Pierre-Yves, MM : BARBIER Pascal à M. SOUISSI Sébastien, DELOBEL Etienne à M. ETTORI François, FORESTIER Jean-Marc à M. OUVRARD Pierre

A été nommé(e) secrétaire : Mme BOCCARA Carine

26_DE067 – Adoption du règlement intérieur du Conseil municipal

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-8 et suivants ;

Considérant que dans les communes de 1 000 habitants et plus, le Conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois suivant son installation ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de définir les règles relatives à son fonctionnement interne, à l'organisation des débats, à la tenue des séances, aux modalités d'expression des élus ainsi qu'aux conditions d'examen des affaires soumises à délibération ;

Considérant le projet de règlement intérieur présenté aux membres du Conseil municipal ;

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des voix :

- **D'adopter le règlement intérieur du Conseil municipal tel qu'annexé à la présente délibération ;**
- **De préciser que ce règlement entrera en vigueur à compter de son adoption ;**
- **D'autoriser monsieur le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à son application.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 072-217201912-20260605-26_DE067-DE

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/06/2026

Le Maire
Pierre OUVRARD

Secrétaire de séance
Mme BOCCARA Carine



Publicité des actes de la commune par publication papier le 08/06/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	18	23

Vote
A l'unanimité
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 5 Juin à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de MAYET s'est réuni à la Salle du conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur OUVRARD Pierre, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/05/2026.

Présents : M. OUVRARD Pierre, Maire, Mmes : ALLARD Cécile, BAREAU Delphine, BOCCARA Carine, BOISSON Cécile, JARROSSAY Nathalie, PESLERBE Muriel, RAMAUGÉ Chantal, RÉMY Sandrine, RIVAL Karine, MM : BARREAU Teddy, BENOIT Pierre-Yves, CHANTOISEAU Thierry, ETTORI François, FOUCHER Benoît, KRAWIEC Benoist, RAMAUGÉ Alain, SOUISSI Sébastien

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de la Sarthe
Le : 08/06/2026
Et
Publication ou notification du :
08/06/2026

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : GUYET Fabienne à Mme RÉMY Sandrine, KOUADIO Audrey à M. BENOIT Pierre-Yves, MM : BARBIER Pascal à M. SOUISSI Sébastien, DELOBEL Etienne à M. ETTORI François, FORESTIER Jean-Marc à M. OUVRARD Pierre

A été nommé(e) secrétaire : Mme BOCCARA Carine

26_DE068 – Versement d'une subvention du budget communal au budget du CCAS

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le budget primitif 2026 de la commune ;

Considérant que lors de la préparation budgétaire 2026, il a été prévu le versement d'une participation financière au Centre Communal d'Action Sociale de Mayet afin de soutenir ses actions sociales et de solidarité ;

Considérant la nécessité de permettre au CCAS de disposer des moyens nécessaires à l'exercice de ses missions auprès des habitants de la commune ;

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des voix :

- **D'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de Mayet ;**
- **De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2026 ;**
- **D'autoriser monsieur le maire à procéder au versement de cette subvention et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 072-217201912-20260605-26_DE068-DE

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/06/2026

Le Maire
Pierre OUVRARD



Secrétaire de séance
Mme BOCCARA Carine



Publicité des actes de la commune par publication papier le 08/06/2026

République Française

Département Sarthe
MAYET**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 05/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	18	23

Vote
A l'unanimité
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 5 Juin à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de MAYET s'est réuni à la Salle du conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur OUVRARD Pierre, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/05/2026.

Présents : M. OUVRARD Pierre, Maire, Mmes : ALLARD Cécile, BAREAU Delphine, BOCCARA Carine, BOISSON Cécile, JARROSSAY Nathalie, PESLERBE Muriel, RAMAUGÉ Chantal, RÉMY Sandrine, RIVAL Karine, MM : BARREAU Teddy, BENOIT Pierre-Yves, CHANTOISEAU Thierry, ETTORI François, FOUCHER Benoît, KRAWIEC Benoist, RAMAUGÉ Alain, SOUISSI Sébastien

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de la Sarthe
Le : 08/06/2026
Et
Publication ou notification du :
08/06/2026

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : GUYET Fabienne à Mme RÉMY Sandrine, KOUADIO Audrey à M. BENOIT Pierre-Yves, MM : BARBIER Pascal à M. SOUISSI Sébastien, DELOBEL Etienne à M. ETTORI François, FORESTIER Jean-Marc à M. OUVRARD Pierre

A été nommé(e) secrétaire : Mme BOCCARA Carine

26_DE069 – Fixation des nouveaux tarifs du restaurant scolaire à compter de la rentrée scolaire 2026/2027

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant le travail préparatoire mené par la commission « Affaires scolaires » concernant l'évolution des tarifs du restaurant scolaire ;

Considérant la nécessité d'adapter les tarifs afin de tenir compte de l'évolution des coûts de fonctionnement du service, tout en maintenant une tarification équilibrée et accessible aux familles ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer les tarifs des services municipaux ;

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des voix :

- **D'approuver les tarifs suivants pour le restaurant scolaire :**
 - o **Élèves : 4,00 €**
 - o **Adultes : 7,07 €**
 - o **Occasionnels : 4,85 €**
 - o **Adultes aidant au restaurant scolaire : 4,00 €**
 - o **Élèves bénéficiant d'un PAI : 1,68 €**
- **De préciser que ces tarifs seront applicables à compter de la rentrée scolaire 2026/2027 ;**
- **D'autoriser monsieur le maire à mettre en œuvre la présente décision et à signer tout document nécessaire à son exécution.**

Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le

ID : 072-217201912-20260605-26_DE069-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/06/2026

Le Maire
Pierre OUVRARD



Secrétaire de séance
Mme BOCCARA Carine



Publicité des actes de la commune par publication papier le 08/06/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	18	23

Vote
A l'unanimité
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de la Sarthe
Le : 08/06/2026
Et
Publication ou notification du :
08/06/2026

L'an 2026, le 5 Juin à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de MAYET s'est réuni à la Salle du conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur OUVRARD Pierre, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/05/2026.

Présents : M. OUVRARD Pierre, Maire, Mmes : ALLARD Cécile, BAREAU Delphine, BOCCARA Carine, BOISSON Cécile, JARROSSAY Nathalie, PESLERBE Muriel, RAMAUGÉ Chantal, RÉMY Sandrine, RIVAL Karine, MM : BARREAU Teddy, BENOIT Pierre-Yves, CHANTOISEAU Thierry, ETTORI François, FOUCHER Benoît, KRAWIEC Benoist, RAMAUGÉ Alain, SOUISSI Sébastien

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : GUYET Fabienne à Mme RÉMY Sandrine, KOUADIO Audrey à M. BENOIT Pierre-Yves, MM : BARBIER Pascal à M. SOUISSI Sébastien, DELOBEL Etienne à M. ETTORI François, FORESTIER Jean-Marc à M. OUVRARD Pierre

A été nommé(e) secrétaire : Mme BOCCARA Carine

26_DE070 – Refacturation de la formation " Certibiocide " aux collectivités participantes

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'obligation réglementaire de formation relative à l'utilisation et à l'achat de produits désinfectants ;

Considérant que la commune de Mayet a organisé une formation « Certibiocide » le 5 mai 2026 avec ACCESSIT ;

Considérant que cette formation a été mutualisée avec plusieurs collectivités de la Communauté de communes et des communes environnantes afin de permettre à leurs agents d'y participer ;

Considérant que la commune a supporté les frais de formation à hauteur de 158,67 € par agent ainsi que les frais de restauration du midi pour un montant de 6,73 € par agent ;

Considérant qu'il convient de refacturer ces frais aux collectivités concernées ;

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des voix :

- **D'approuver la refacturation aux collectivités participantes des frais engagés par la commune pour l'organisation de la formation « Certibiocide » ;**
- **De fixer le montant de la refacturation à :**
 - o 158,67 € par agent au titre de la formation ;
 - o 6,73 € par agent au titre des frais de restauration ;
- **D'autoriser monsieur le maire à émettre les titres correspondants et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/06/2026

Le Maire
Pierre OUVRARD



Secrétaire de séance
Mme BOCCARA Carine



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	18	23

Vote
A l'unanimité
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de la Sarthe
Le : 08/06/2026
Et
Publication ou notification du :
08/06/2026

L'an 2026, le 5 Juin à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de MAYET s'est réuni à la Salle du conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur OUVRARD Pierre, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/05/2026.

Présents : M. OUVRARD Pierre, Maire, Mmes : ALLARD Cécile, BAREAU Delphine, BOCCARA Carine, BOISSON Cécile, JARROSSAY Nathalie, PESLERBE Muriel, RAMAUGÉ Chantal, RÉMY Sandrine, RIVAL Karine, MM : BARREAU Teddy, BENOIT Pierre-Yves, CHANTOISEAU Thierry, ETTORI François, FOUCHER Benoît, KRAWIEC Benoist, RAMAUGÉ Alain, SOUISSI Sébastien

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : GUYET Fabienne à Mme RÉMY Sandrine, KOUADIO Audrey à M. BENOIT Pierre-Yves, MM : BARBIER Pascal à M. SOUISSI Sébastien, DELOBEL Etienne à M. ETTORI François, FORESTIER Jean-Marc à M. OUVRARD Pierre

A été nommé(e) secrétaire : Mme BOCCARA Carine

26_DE071 – Refacturation de la formation PSC1 au SMAEP de Mayet

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'organisation par la commune de Mayet d'une formation « PSC1 » le 20 mai 2026 ;

Considérant que deux agents du Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable de Mayet ont participé à cette session de formation ;

Considérant que la commune de Mayet a pris en charge l'intégralité des frais de formation et de restauration ;

Considérant qu'il convient de procéder à la refacturation des dépenses engagées pour les agents du SMAEP ;

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des voix :

- **D'approuver la refacturation au Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable de Mayet des frais engagés pour la participation de ses agents à la formation PSC1 du 20 mai 2026 ;**
- **De fixer le montant de la refacturation à 60 € par agent au titre de la formation ;**
- **D'autoriser monsieur le maire à émettre les titres correspondants et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 072-217201912-20260605-26_DE071-DE

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/06/2026

Le Maire
Pierre OUVRARD



Secrétaire de séance
Mme BOCCARA Carine



Publicité des actes de la commune par publication papier le 08/06/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	18	23

Vote
A l'unanimité
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 5 Juin à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de MAYET s'est réuni à la Salle du conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur OUVRARD Pierre, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/05/2026.

Présents : M. OUVRARD Pierre, Maire, Mmes : ALLARD Cécile, BAREAU Delphine, BOCCARA Carine, BOISSON Cécile, JARROSSAY Nathalie, PESLERBE Muriel, RAMAUGÉ Chantal, RÉMY Sandrine, RIVAL Karine, MM : BARREAU Teddy, BENOIT Pierre-Yves, CHANTOISEAU Thierry, ETTORI François, FOUCHER Benoît, KRAWIEC Benoist, RAMAUGÉ Alain, SOUISSI Sébastien

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de la Sarthe
Le : 08/06/2026
Et
Publication ou notification du :
08/06/2026

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : GUYET Fabienne à Mme RÉMY Sandrine, KOUADIO Audrey à M. BENOIT Pierre-Yves, MM : BARBIER Pascal à M. SOUISSI Sébastien, DELOBEL Etienne à M. ETTORI François, FORESTIER Jean-Marc à M. OUVRARD Pierre

A été nommé(e) secrétaire : Mme BOCCARA Carine

26_DE072 – Dénomination des voies du nouveau lotissement réalisé par Ecovivre

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la réalisation d'un nouveau lotissement sur le territoire communal par Ecovivre ;
Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de procéder à la dénomination des voies communales et des espaces publics ;
Considérant le travail de réflexion mené en association avec le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) sur les propositions de noms des nouvelles voies ;
Considérant la nécessité de permettre l'identification et l'adressage des futures habitations, de faciliter l'intervention des services de secours, l'acheminement du courrier ainsi que le référencement administratif des adresses ;

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des voix :

- **D'approuver la dénomination des voies du nouveau lotissement comme suit :**
 - o **Allée des chouettes**
 - o **Allée des écureuils**
 - o **Allée des renards**
 - o **Impasse du grand cerf**
 - o **Impasse des biches**
 - o **Allée des grenouilles vertes**
- **De préciser que la numérotation des habitations sera réalisée conformément aux règles d'adressage en vigueur ;**

Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le

ID : 072-217201912-20260605-26_DE072-DE

- D'autoriser monsieur le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'enregistrement de ces voies dans la Base Adresse Locale (BAL) et leur transmission à la Base Adresse Nationale (BAN), ainsi qu'auprès de l'ensemble des organismes et services concernés ;
- D'autoriser monsieur le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/06/2026

Le Maire
Pierre OUVRARD

Secrétaire de séance
Mme BOCCARA Carine



Publicité des actes de la commune par publication papier le 08/06/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	18	23

Vote
A l'unanimité
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 5 Juin à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de MAYET s'est réuni à la Salle du conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur OUVRARD Pierre, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/05/2026.

Présents : M. OUVRARD Pierre, Maire, Mmes : ALLARD Cécile, BAREAU Delphine, BOCCARA Carine, BOISSON Cécile, JARROSSAY Nathalie, PESLERBE Muriel, RAMAUGÉ Chantal, RÉMY Sandrine, RIVAL Karine, MM : BARREAU Teddy, BENOIT Pierre-Yves, CHANTOISEAU Thierry, ETTORI François, FOUCHER Benoît, KRAWIEC Benoist, RAMAUGÉ Alain, SOUISSI Sébastien

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de la Sarthe
Le : 08/06/2026
Et
Publication ou notification du :
08/06/2026

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : GUYET Fabienne à Mme RÉMY Sandrine, KOUADIO Audrey à M. BENOIT Pierre-Yves, MM : BARBIER Pascal à M. SOUISSI Sébastien, DELOBEL Etienne à M. ETTORI François, FORESTIER Jean-Marc à M. OUVRARD Pierre

A été nommé(e) secrétaire : Mme BOCCARA Carine

26_DE073 – Renouvellement de la convention de forfait communal avec l'École Notre Dame de Bonneval

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L.442-5 et suivants ;
Vu la loi n°59-1557 du 31 décembre 1959 modifiée relative aux rapports entre l'État et les établissements d'enseignement privés ;
Vu le décret n°60-389 du 22 avril 1960 modifié ;
Vu la circulaire n°2012-025 du 15 février 2012 relative au financement des écoles privées sous contrat ;

Considérant que la convention de forfait communal conclue avec l'OGEC de l'École Notre Dame de Bonneval arrive à échéance à l'issue de l'année scolaire 2025-2026 ;
Considérant qu'il convient de renouveler cette convention afin de définir les modalités de participation financière de la commune aux dépenses de fonctionnement des classes maternelles et élémentaires de l'établissement ;
Considérant le projet de convention proposé pour la période scolaire 2026-2027 et 2027-2028 ;

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des voix :

- **D'approuver le renouvellement de la convention de forfait communal entre la commune de Mayet et l'OGEC de l'École Notre Dame de Bonneval pour la période 2026-2027 et 2027-2028 ;**
- **D'autoriser monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution ;**

- De préciser que les crédits nécessaires seront inscrits chaque année au budget communal.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/06/2026

Le Maire
Pierre OUVRARD



Secrétaire de séance
Mme BOCCARA Carine



Publicité des actes de la commune par publication papier le 08/06/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	18	23

Vote
A l'unanimité
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de la Sarthe
Le : 08/06/2026
Et
Publication ou notification du :
08/06/2026

L'an 2026, le 5 Juin à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de MAYET s'est réuni à la Salle du conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur OUVRARD Pierre, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/05/2026.

Présents : M. OUVRARD Pierre, Maire, Mmes : ALLARD Cécile, BAREAU Delphine, BOCCARA Carine, BOISSON Cécile, JARROSSAY Nathalie, PESLERBE Muriel, RAMAUGÉ Chantal, RÉMY Sandrine, RIVAL Karine, MM : BARREAU Teddy, BENOIT Pierre-Yves, CHANTOISEAU Thierry, ETTORI François, FOUCHER Benoît, KRAWIEC Benoist, RAMAUGÉ Alain, SOUISSI Sébastien

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : GUYET Fabienne à Mme RÉMY Sandrine, KOUADIO Audrey à M. BENOIT Pierre-Yves, MM : BARBIER Pascal à M. SOUISSI Sébastien, DELOBEL Etienne à M. ETTORI François, FORESTIER Jean-Marc à M. OUVRARD Pierre

A été nommé(e) secrétaire : Mme BOCCARA Carine

26_DE074 – Avis du Conseil municipal sur le plan d'épandage des boues de papeterie de Varennes

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le dossier transmis dans le cadre de la révision du plan d'épandage des boues issues de la papeterie de Varennes située à Aubigné-Racan ;

Considérant que les boues concernées sont issues du traitement des eaux de process industriel et font l'objet d'analyses régulières conformément à la réglementation en vigueur ;

Considérant que le plan d'épandage prévoit l'utilisation agricole de ces boues sur certaines parcelles situées sur le territoire communal ;

Considérant que la commune est sollicitée afin d'émettre un avis dans le cadre de l'instruction réglementaire du dossier ;

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des voix :

- **D'émettre un avis favorable au projet de révision du plan d'épandage des boues de papeterie de Varennes ;**
- **D'autoriser monsieur le maire à transmettre cet avis aux organismes et services compétents chargés de l'instruction du dossier.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 072-217201912-20260605-26_DE074-DE

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/06/2026

Le Maire
Pierre OUVRARD

Secrétaire de séance
Mme BOCCARA Carine



Publicité des actes de la commune par publication papier le 08/06/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	18	23

Vote
A l'unanimité
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 5 Juin à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de MAYET s'est réuni à la Salle du conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur OUVRARD Pierre, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/05/2026.

Présents : M. OUVRARD Pierre, Maire, Mmes : ALLARD Cécile, BAREAU Delphine, BOCCARA Carine, BOISSON Cécile, JARROSSAY Nathalie, PESLERBE Muriel, RAMAUGÉ Chantal, RÉMY Sandrine, RIVAL Karine, MM : BARREAU Teddy, BENOIT Pierre-Yves, CHANTOISEAU Thierry, ETTORI François, FOUCHER Benoît, KRAWIEC Benoist, RAMAUGÉ Alain, SOUISSI Sébastien

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de la Sarthe
Le : 08/06/2026
Et
Publication ou notification du :
08/06/2026

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : GUYET Fabienne à Mme RÉMY Sandrine, KOUADIO Audrey à M. BENOIT Pierre-Yves, MM : BARBIER Pascal à M. SOUISSI Sébastien, DELOBEL Etienne à M. ETTORI François, FORESTIER Jean-Marc à M. OUVRARD Pierre

A été nommé(e) secrétaire : Mme BOCCARA Carine

26_DE075 – Acquisition de modules de casiers auprès du collège de Mayet

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la volonté de la commune d'améliorer les équipements mis à disposition des usagers de la piscine municipale pendant la période estivale ;

Considérant l'opportunité d'acquérir des modules de casiers auprès du collège de Mayet ;

Considérant que le collège de Mayet propose la vente de ces équipements au tarif unitaire de 150 € ;

Considérant que le nombre définitif de modules à acquérir reste à préciser en fonction des besoins de la commune ;

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des voix :

- **D'approuver le principe de l'acquisition de modules de casiers auprès du collège de Mayet au tarif unitaire de 150 € ;**
- **D'autoriser monsieur le maire à définir le nombre de modules à acquérir en fonction des besoins identifiés pour la piscine municipale ;**
- **D'autoriser monsieur le maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette acquisition ;**
- **De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 072-217201912-20260605-26_DE075-DE

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/06/2026

Le Maire
Pierre OUVRARD



Secrétaire de séance
Mme BOCCARA Carine



Publicité des actes de la commune par publication papier le 08/06/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	18	23

Vote
A l'unanimité
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de la Sarthe
Le : 08/06/2026
Et
Publication ou notification du :
08/06/2026

L'an 2026, le 5 Juin à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de MAYET s'est réuni à la Salle du conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur OUVRARD Pierre, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/05/2026.

Présents : M. OUVRARD Pierre, Maire, Mmes : ALLARD Cécile, BAREAU Delphine, BOCCARA Carine, BOISSON Cécile, JARROSSAY Nathalie, PESLERBE Muriel, RAMAUGÉ Chantal, RÉMY Sandrine, RIVAL Karine, MM : BARREAU Teddy, BENOIT Pierre-Yves, CHANTOISEAU Thierry, ETTORI François, FOUCHER Benoît, KRAWIEC Benoist, RAMAUGÉ Alain, SOUISSI Sébastien

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : GUYET Fabienne à Mme RÉMY Sandrine, KOUADIO Audrey à M. BENOIT Pierre-Yves, MM : BARBIER Pascal à M. SOUISSI Sébastien, DELOBEL Etienne à M. ETTORI François, FORESTIER Jean-Marc à M. OUVRARD Pierre

A été nommé(e) secrétaire : Mme BOCCARA Carine

26_DE076 – Décision modificative n°1 - Budget " Assainissement "

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération approuvant l'affectation des résultats du budget assainissement 2025 ;
Vu le budget primitif 2026 du budget assainissement adopté par le Conseil municipal ;

Considérant que les résultats définitifs consolidés par les services du Trésor public font apparaître une différence de + 1 159,56 € sur le résultat reporté ;
Considérant qu'il convient d'intégrer cette régularisation dans les écritures budgétaires du budget assainissement 2026 ;
Considérant qu'il est nécessaire, pour assurer l'équilibre budgétaire, de diminuer les recettes de fonctionnement inscrites au compte 754 ;

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des voix :

- D'approuver la décision modificative n°1 du budget assainissement 2026 ;
- De modifier les crédits budgétaires de la section de recette de fonctionnement de la manière suivante :
 - o Compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté : + 1 159,56 €
 - o Compte 754 – Contributions et participations : - 1 159,56 € (montant ramené de 3 600 € à 2 440,44 €)
- D'autoriser monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le

ID : 072-217201912-20260605-26_DE076-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/06/2026

Le Maire
Pierre OUVRARD



Secrétaire de séance
Mme BOCCARA Carine



Publicité des actes de la commune par publication papier le 08/06/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	18	23

Vote
A l'unanimité
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de la Sarthe
Le : 08/06/2026
Et
Publication ou notification du : 08/06/2026

L'an 2026, le 5 Juin à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de MAYET s'est réuni à la Salle du conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur OUVRARD Pierre, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/05/2026.

Présents : M. OUVRARD Pierre, Maire, Mmes : ALLARD Cécile, BAREAU Delphine, BOCCARA Carine, BOISSON Cécile, JARROSSAY Nathalie, PESLERBE Muriel, RAMAUGÉ Chantal, RÉMY Sandrine, RIVAL Karine, MM : BARREAU Teddy, BENOIT Pierre-Yves, CHANTOISEAU Thierry, ETTORI François, FOUCHER Benoît, KRAWIEC Benoist, RAMAUGÉ Alain, SOUISSI Sébastien

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : GUYET Fabienne à Mme RÉMY Sandrine, KOUADIO Audrey à M. BENOIT Pierre-Yves, MM : BARBIER Pascal à M. SOUISSI Sébastien, DELOBEL Etienne à M. ETTORI François, FORESTIER Jean-Marc à M. OUVRARD Pierre

A été nommé(e) secrétaire : Mme BOCCARA Carine

26_DE077 – Refacturation à Ecovivre du reste à charge relatif à l'acquisition de conteneurs enterrés et semi-enterrés

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 3 novembre 2025 approuvant la convention avec le Syndicat Mixte du Val de Loir relative à la mise en œuvre et au financement des conteneurs enterrés ou semi-enterrés de collecte des déchets ménagers ;

Considérant que la commune de Mayet a procédé à l'acquisition des équipements pour le compte de Ecovivre afin de permettre la mobilisation d'une subvention publique ;

Considérant qu'il avait été convenu que le reste à charge de l'opération serait intégralement refacturé à la société afin de garantir un coût nul pour la collectivité ;

Considérant que la commune a réglé la somme de 14 162,27 € pour cette acquisition et perçu une subvention de 5 000 € ;

Considérant que le reste à charge de l'opération s'élève ainsi à 9 162,27 € ;

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des voix :

- **D'approuver la refacturation à Ecovivre de la somme de 9 162,27 € correspondant au reste à charge de l'acquisition des conteneurs enterrés et semi-enterrés ;**
- **D'autoriser monsieur le maire à émettre le titre de recettes correspondant ;**
- **D'autoriser monsieur le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/06/2026

Le Maire
Pierre OUVRARD



Secrétaire de séance
Mme BOCCARA Carine



Publicité des actes de la commune par publication papier le 08/06/2026

République Française
Département Sarthe
MAYET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	18	23

Vote
A l'unanimité
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 5 Juin à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de MAYET s'est réuni à la Salle du conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur OUVRARD Pierre, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/05/2026.

Présents : M. OUVRARD Pierre, Maire, Mmes : ALLARD Cécile, BAREAU Delphine, BOCCARA Carine, BOISSON Cécile, JARROSSAY Nathalie, PESLERBE Muriel, RAMAUGÉ Chantal, RÉMY Sandrine, RIVAL Karine, MM : BARREAU Teddy, BENOIT Pierre-Yves, CHANTOISEAU Thierry, ETTORI François, FOUCHER Benoît, KRAWIEC Benoist, RAMAUGÉ Alain, SOUISSI Sébastien

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de la Sarthe
Le : 08/06/2026
Et
Publication ou notification du :
08/06/2026

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : GUYET Fabienne à Mme RÉMY Sandrine, KOUADIO Audrey à M. BENOIT Pierre-Yves, MM : BARBIER Pascal à M. SOUISSI Sébastien, DELOBEL Etienne à M. ETTORI François, FORESTIER Jean-Marc à M. OUVRARD Pierre

A été nommé(e) secrétaire : Mme BOCCARA Carine

26_DE078 – Modification de la composition de la commission municipale " Finances "

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-22 ;

Considérant que le Conseil municipal peut former des commissions municipales chargées d'étudier les questions soumises au Conseil ;

Considérant la nécessité de compléter la composition de la commission municipale « Finances »

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des voix :

- De désigner monsieur FOUCHER Benoît en qualité de membre de la commission municipale « Finances » ;
- De préciser que la composition de la commission est modifiée en conséquence ;
- D'autoriser monsieur le maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/06/2026

Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le

ID : 072-217201912-20260605-26_DE078-DE

Le Maire
Pierre OUVRARD

Secrétaire de séance
Mme BOCCARA Carine



Publicité des actes de la commune par publication papier le 08/06/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	18	23

Vote
A l'unanimité
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de la Sarthe
Le : 08/06/2026
Et
Publication ou notification du :
08/06/2026

L'an 2026, le 5 Juin à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de MAYET s'est réuni à la Salle du conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur OUVRARD Pierre, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/05/2026.

Présents : M. OUVRARD Pierre, Maire, Mmes : ALLARD Cécile, BAREAU Delphine, BOCCARA Carine, BOISSON Cécile, JARROSSAY Nathalie, PESLERBE Muriel, RAMAUGÉ Chantal, RÉMY Sandrine, RIVAL Karine, MM : BARREAU Teddy, BENOIT Pierre-Yves, CHANTOISEAU Thierry, ETTORI François, FOUCHER Benoît, KRAWIEC Benoist, RAMAUGÉ Alain, SOUISSI Sébastien

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : GUYET Fabienne à Mme RÉMY Sandrine, KOUADIO Audrey à M. BENOIT Pierre-Yves, MM : BARBIER Pascal à M. SOUISSI Sébastien, DELOBEL Etienne à M. ETTORI François, FORESTIER Jean-Marc à M. OUVRARD Pierre

A été nommé(e) secrétaire : Mme BOCCARA Carine

26_DE079 – Approbation de la convention modifiée de mise à disposition du bien immobilier situé 4 chemin des Glonnières au profit de Communauté de communes Sud Sarthe

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la précédente délibération du Conseil municipal approuvant la convention de mise à disposition du bien immobilier situé 4 chemin des Glonnières ;

Considérant que cette mise à disposition est destinée à l'accueil et au fonctionnement du local jeunes porté par la Communauté de communes Sud Sarthe ;

Considérant que la Communauté de communes Sud Sarthe a sollicité plusieurs modifications de la convention initialement approuvée ;

Considérant qu'il convient dès lors de délibérer à nouveau afin d'approuver cette nouvelle version de la convention ;

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des voix :

- **D'approuver la convention modifiée de mise à disposition du bien immobilier situé 4 chemin des Glonnières au profit de Communauté de communes Sud Sarthe ;**
- **D'autoriser monsieur le maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution ;**
- **De préciser que la convention annexée à la présente délibération se substitue à la version précédemment approuvée.**

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 072-217201912-20260605-26_DE079-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/06/2026

Le Maire
Pierre OUVRARD



Secrétaire de séance
Mme BOCCARA Carine



Publicité des actes de la commune par publication papier le 08/06/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	18	23

Vote
A l'unanimité
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 5 Juin à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de MAYET s'est réuni à la Salle du conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur OUVRARD Pierre, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/05/2026.

Présents : M. OUVRARD Pierre, Maire, Mmes : ALLARD Cécile, BAREAU Delphine, BOCCARA Carine, BOISSON Cécile, JARROSSAY Nathalie, PESLERBE Muriel, RAMAUGÉ Chantal, RÉMY Sandrine, RIVAL Karine, MM : BARREAU Teddy, BENOIT Pierre-Yves, CHANTOISEAU Thierry, ETTORI François, FOUCHER Benoît, KRAWIEC Benoist, RAMAUGÉ Alain, SOUISSI Sébastien

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de la Sarthe
Le : 08/06/2026
Et
Publication ou notification du :
08/06/2026

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : GUYET Fabienne à Mme RÉMY Sandrine, KOUADIO Audrey à M. BENOIT Pierre-Yves, MM : BARBIER Pascal à M. SOUISSI Sébastien, DELOBEL Etienne à M. ETTORI François, FORESTIER Jean-Marc à M. OUVRARD Pierre

A été nommé(e) secrétaire : Mme BOCCARA Carine

26_DE080 – Tarifs de la piscine municipale - Saison 2026

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant les travaux menés par le groupe de travail « Piscine » dans le cadre de la préparation de la saison estivale 2026 ;

Considérant la volonté de proposer une offre tarifaire adaptée aux différents usages de la piscine municipale ;

Considérant la proposition d'ajouter une carte de 50 bains au tarif de 75 € ;

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des voix :

- **D'approuver les tarifs suivants pour la saison 2026 de la piscine municipale :**

Tarifs	Montant
Enfants de moins de 6 ans	Gratuit
Carte 50 bains	75,00 €
Carte 25 bains	50,00 €
Carte 10 bains	25,00 €
Ticket de bain	3,00 €
Ticket sans bain	1,00 €
Colonie, accueil de loisirs, école	2,00 €
Caution pour prêt de transat	5,00 €

- **D'autoriser monsieur le maire à mettre en œuvre ces tarifs pour la saison 2026 ;**

- De préciser que les recettes correspondantes seront encaissées sur le budget communal.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/06/2026

Le Maire
Pierre OUVRARD



Secrétaire de séance
Mme BOCCARA Carine

